



***Notre conception éducative et pédagogique se fonde sur 5 axes principaux :***

- ➔ La notion de collectivité, de vivre ensemble et la citoyenneté
- ➔ L'autonomie, la prise d'initiative et l'épanouissement de chacun
- ➔ La tolérance avec les différences de chacun et la socialisation
- ➔ Le respect mutuel envers tous
- ➔ Le respect de l'environnement, l'importance du tri des déchets et du non-gaspillage

**Organigramme du service enfance et jeunesse**

Responsable du service enfance et jeunesse

*Périscolaire – Extrascolaire - Pass'Ados – Restauration scolaire – Entretien*

Sébastien PAVY

enfancejeunesse@laillyenval.fr

02.38.44.72.79

*(Ne pas laisser de message sur le répondeur mais privilégier le mail)*

Adjointe : Nisrine AZZA

Animation le mercredi / Coordination Périscolaire et Pass'Ados

Direction ALSH été

Un(e) adjoint(e)

Animation périscolaire et extrascolaire

Direction ALSH Petites Vacances et été

Adjointe : Elodie MOUSSET

Responsable de la restauration collective et du suivi des produits d'entretien

Equipe d'animation composée de 8 animateurs

4 agents de restauration / entretien et 3 agents complémentaires

5 ATSEM pour l'école maternelle

Sébastien PAVY assure des permanences pour les familles, tous les lundis de 14h à 19h et tous les mercredis de 16h30 à 18h30, sur les semaines scolaires, directement à son bureau, dans la structure enfance. Vous pouvez venir faire ou modifier vos inscriptions, remplir le dossier de votre enfant ou tout simplement, vous renseigner. Vous pouvez également envoyer vos demandes diverses (inscriptions, modifications, annulations...) par mail à [enfancejeunesse@laillyenval.fr](mailto:enfancejeunesse@laillyenval.fr) et une réponse vous sera donnée dans les plus brefs délais.

Toutes les informations sont consultables/téléchargeables sur le site internet de la commune sous l'onglet « Vivre à Lailly » puis « Petite Enfance et Jeunesse ».

### **Périodes d'ouvertures aux activités du service :**

- ➔ L'accueil périscolaire du matin est ouvert de 7h30 à 8h30. Ne pas arriver après 8h15.
- ➔ Le temps de la pause méridienne se fait entre 11h50 et 13h30 pour les maternelles (1 seul service) et de 11h45 à 13h45 pour les élémentaires (2 services).
- ➔ L'accueil périscolaire du soir se fait de 16h20 jusqu'à 18h30.
- ➔ Pour le mercredi, 2 modalités d'inscriptions et 2 formules vous sont proposées :  
***Inscription pour toute l'année scolaire possible ou à la période (de vacances à vacances) avec au choix :***
  - Le matin de 7h30 à 13h, sans repas (accueil matin de 7h30 à 9h et accueil midi de 12h à 13h)
  - La journée de 7h30 à 18h30 avec repas et goûter (accueil matin de 7h30 à 9h et accueil soir de 17h à 18h30)
- ➔ Pour les vacances scolaires, le centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 avec un accueil le matin entre 7h30 et 9h et un accueil du soir entre 17h et 18h30. Le centre de loisirs est ouvert toutes les premières semaines des petites vacances (excepté Noël où nous sommes fermés) et tout le mois de juillet ainsi que la dernière semaine d'Août.
- ➔ Le Pass'Ados est ouvert la première semaine des vacances de Toussaint, d'Hiver et de Printemps (inscription en même temps que pour le centre de loisirs des vacances scolaires).

### **Modalités d'inscriptions :**

- ➔ Remplir un dossier unique pour l'année scolaire 2022/2023 au service enfance et jeunesse.
- ➔ Remplir les fiches d'inscriptions suivant vos besoins (fiche annuelle si votre enfant vient tout le temps à certaines activités comme les périscolaires ou la cantine ou le mercredi, fiche périodique pour les mercredis si vos besoins sont ponctuels, fiche d'inscription aux périodes de vacances concernées...). Vous pouvez les récupérer puis les renseigner lors des permanences ou les télécharger sur le site internet de la commune.

**Horaires des permanences pour remettre votre dossier de rentrée :**

**Lundi 20/06 entre 14h et 19h**

**Du mardi 21/06 au jeudi 23/06 entre 15h et 18h30**

**Lundi 27/06 entre 14h et 19h**

**Du mardi 28/06 au jeudi 30/06 entre 15h et 18h30**

**Lundi 04/07 entre 14h et 19h**

**Du mardi 05/07 au jeudi 07/07 entre 15h et 18h30**

**Attention, le dossier devra être complet**

**Les certificats de scolarité se font toujours à la mairie.**

**Si besoin de rencontrer Sébastien PAVY pour une modification ou autre, avant la rentrée scolaire, il assurera des permanences tous les jours du lundi 22/08 au vendredi 26/08/2022 entre 15h et 18h30, à son bureau, à la structure enfance.**

---

**Dates d'ouvertures du centre de loisirs pendant les vacances scolaires 2022/2023 :**

**Vacances de Toussaint 2022 du lundi 24/10/2022 au vendredi 28/10/2022**

➔ *Inscription possible du lundi 05/09/2022 au lundi 03/10/2022*

**Fermeture complète aux vacances de Noël**

**Vacances d'Hiver 2023 du lundi 13/02/2023 au vendredi 17/02/2023**

➔ *Inscription possible du lundi 05/12/2022 au lundi 23/01/2023*

**Vacances de Printemps 2023 du lundi 17/04/2023 au vendredi 21/04/2023**

➔ *Inscription possible du lundi 27/02/2023 au lundi 20/03/2023*

**Prévision Vacances d'été 2023**

**(Du lundi 10/07 au vendredi 28/07 puis du lundi 21/08 au mercredi 30/08)**

**Fermé le jeudi 31/08 (jour de rentrée scolaire non fixé à l'écriture de ce dossier ; en attente...)**

➔ *Inscription possible du lundi 08/05/2023 au lundi 12/06/2023*

- 
- Le projet éducatif est consultable sur le site internet de la commune.
  - Les documents pédagogiques sont consultables à l'accueil de la structure enfance-jeunesse.
  - Tous les autres documents que vous trouverez dans ce dossier sont consultables sur internet et sur le panneau d'affichage à l'accueil de la structure enfance-jeunesse mais aussi sur le panneau extérieur.